



Enquête CoSMoS : les dirigeants bénévoles employeurs du sport

Juillet 2016



conseil social
du mouvement sportif

1. Origine de l'enquête

- Le CoSMoS, premier représentant des employeurs du sport, a été saisi en juin 2015 de la question du statut des dirigeants employeurs bénévoles du monde du sport. Ces derniers déploraient alors un manque de reconnaissance sociétale et un manque de renouvellement dans leurs rangs.
- Afin de formuler des propositions visant à améliorer leur statut, le CoSMoS a donc décidé de lancer une grande enquête, constituée d'environ **70** questions, destinée à mieux les connaître et appréhender leurs difficultés.
- Lancée en février 2016, l'enquête s'est achevée en avril. Les premiers résultats ont été présentés lors de l'Assemblée générale du CoSMoS en juin 2016.

2. Une forte participation

- **Le CoSMoS a recueilli plus de 1500 réponses de dirigeants bénévoles, provenant de ses adhérents et d'autres structures.**
- **Dans le détail, 1196 réponses de dirigeants employeurs et 358 réponses de dirigeants non-employeurs nous sont parvenues. Associer les dirigeants non-employeurs permet en effet de mieux comprendre les obstacles à l'emploi dans le monde du sport.**
- **Le CoSMoS remercie l'ensemble des personnes ayant répondu à cette enquête ou l'ayant relayée.**

3. Le profil des structures et bénévoles ayant répondu à l'enquête

- Représentativité :
 - Des bénévoles de très nombreuses disciplines ont répondu à cette enquête - au total, 44 disciplines sont représentées : Tennis, Voile, Football, Athlétisme, Badminton, Gymnastique, clubs omnisports...
 - Dans toutes les régions Françaises, de métropole et d'Outre-mer, des dirigeants bénévoles du sport ont participé à cette enquête.
- Profils des répondants : il existe une grande diversité s'agissant de l'âge, des compétences, de l'expérience en gestion du personnel, du temps consacré à cette gestion...
- Profils des associations : grande variété des structures (ancienneté, taille, budget...) représentées par les répondants.
- **Les réponses à cette enquête nous ont ainsi permis d'identifier les dirigeants bénévoles employeurs, et leurs difficultés.**

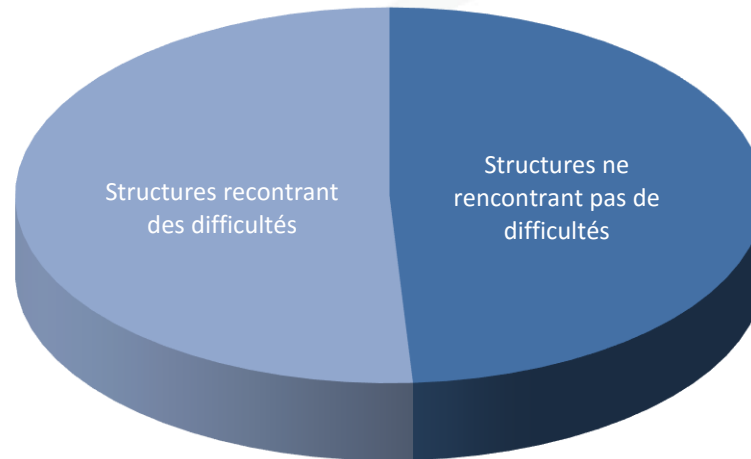
4. Les difficultés rencontrées par les dirigeants bénévoles

- Les difficultés rencontrées vont de l'accès à l'information au recrutement en passant par la complexité des règles juridiques; elles seront détaillées ci-après.
- La structure du questionnaire permettait aux répondants de citer plusieurs types de difficultés en parallèle. Ainsi, il convient de noter que parmi les réponses formulées, **certaines structures ne rencontrent aucune difficulté** dans les domaines évoqués ci-après, tandis que **d'autres sont confrontées à de nombreuses difficultés, qui se cumulent.**

4.1. Difficultés dans le recrutement

Structures rencontrant des difficultés de recrutement

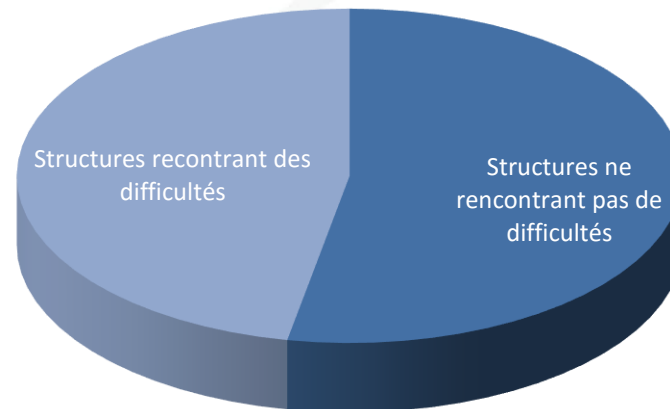
(Question ouverte / plusieurs choix possibles)



- **Une structure sur deux ne rencontre pas de problème dans le recrutement.**
- Les difficultés rencontrées varient : difficultés dans **les démarches administratives (35% des répondants)**, difficultés dans la **définition de postes, l'identification des besoins et compétences (24%)**, difficultés dans le **traitement des candidatures (13%)**.
- **Certaines structures cumulent ainsi les difficultés dans le recrutement.**

4.2. Difficultés dans la gestion administrative de l'emploi

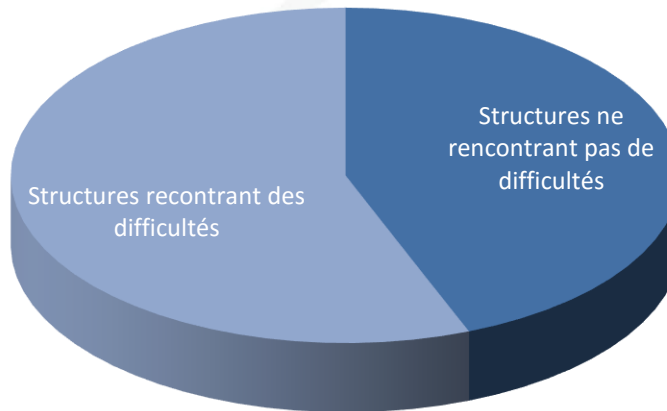
Structures rencontrant des difficultés dans la gestion administrative de l'emploi (Question ouverte / plusieurs choix possibles)



- **53%** des structures ne rencontrent pas de problème dans la gestion administrative de l'emploi.
- Les difficultés rencontrées varient également : difficultés dans la **gestion du temps de travail (31% des répondants)**, difficultés dans la **gestion de la paie (20%)**.
- Certaines structures cumulent donc là-aussi les difficultés dans la gestion administrative de l'emploi.

4.3. Difficultés dans la gestion des ressources humaines

Structures rencontrant des difficultés dans la gestion des ressources humaines (Question ouverte / plusieurs choix possibles)

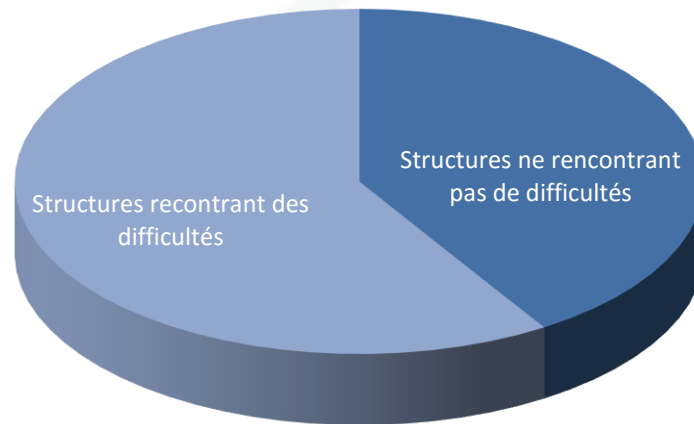


- **56%** des structures rencontrent des difficultés dans la gestion des ressources humaines.
- Les difficultés rencontrées varient : difficultés dans **relations bénévoles-salariés (31% des répondants)** ou **hiérarchiques (26%)**, manque de temps pour la gestion du personnel **(22%)**, ou **conflits humains/disciplinaires (15%)**.
- De nombreux dirigeants bénévoles font état d'une pluralité de **difficultés dans la gestion des ressources humaines** au sein de leurs structures.

4.4. Difficultés dans l'accès à l'information

Structures rencontrant des difficultés dans l'accès à l'information

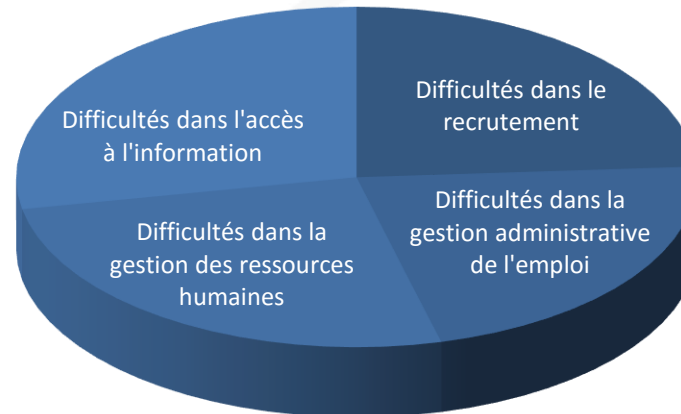
(Question ouverte / plusieurs choix possibles)



- **59% des répondants** affirment rencontrer des difficultés dans l'accès à l'information.
- Au total, **41%** des bénévoles rencontrent un problème avec l'accès à l'information relative au droit du travail, et **28%** relèvent un problème dans l'accès à l'information concernant les dispositifs d'aide à l'emploi et sources de financement. Enfin, l'identification des bons interlocuteurs externes à leur structure est signalée par **24%** des répondants.
- L'accès à l'information, notamment juridique, est la principale difficulté dont font état les dirigeants bénévoles ayant participé à l'enquête.

4.5. Répartition des difficultés rencontrées

Principales difficultés rencontrées par les dirigeants bénévoles employeurs du sport



- Ce graphique illustre la diversité des difficultés rencontrées par les dirigeants bénévoles employeurs du sport. Nous rappelons que, conformément aux précédents graphiques, sur la plupart de ces thèmes, **une structure sur deux ne rencontre pas de difficultés**.
- L'enquête ne permet donc pas de distinguer une difficulté majeure et des difficultés secondaires : **elles font l'objet d'une remontée quasi-équivalente**. Elles portent en premier lieu sur l'accès à l'information, la gestion des ressources humaines, puis le recrutement et la gestion administrative du personnel.

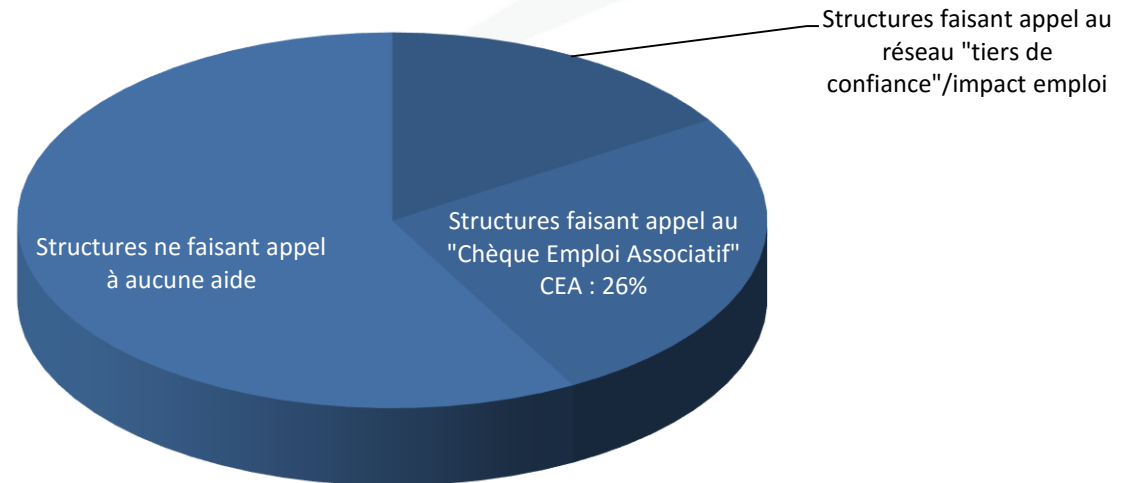
4.6. Les autres difficultés rencontrées par les dirigeants bénévoles

- Autres difficultés rencontrées : parmi les réponses « libres » ont été citées **les relations avec l'URSSAF, et au sens large avec l'administration, sont fréquemment citées.**

4.7. Difficultés rencontrées par les dirigeants non encore employeurs

- Réponses des **structures non-employeurs : 50%** des structures interrogées ne souhaitent pas recruter de salariés, sans que cela soit une conséquence de difficultés particulières. La raison la plus souvent évoquée est que le **projet associatif n'implique pas/ne prévoit pas de recruter.**
- Pour l'autre moitié des structures non-employeurs nous ayant répondu, les freins à l'emploi/embauche évoqués se répartissent entre les **difficultés à recruter** (manque de candidats, de moyens financiers...), **la gestion administrative du personnel, du manque de temps ou de la gestion de la paie.**

5. L'aide à la fonction employeur et à l'engagement bénévole Utilisation de dispositifs d'aide à la fonction employeur



- Seules **26%** des structures répondantes utilisent les services du CEA, et **16%** les tiers de confiance (dont Impact Emploi) : **une large majorité des structures (58%) n'y a pas recours.**
- Le dispositif Impact Emploi bénéficie d'une bonne opinion d'après les utilisateurs (le CEA étant jugé moins satisfaisant).
- Parmi les non-employeurs, **87%** des répondants ne connaissent pas le dispositif Impact Emploi ou « tiers de confiance ». En revanche, une légère majorité (**55%**) connaît le CEA.
- **Ces dispositifs pourraient donc faire l'objet d'une meilleure communication.**

5.1. Les acteurs de l'aide à la fonction employeur et à l'engagement bénévole

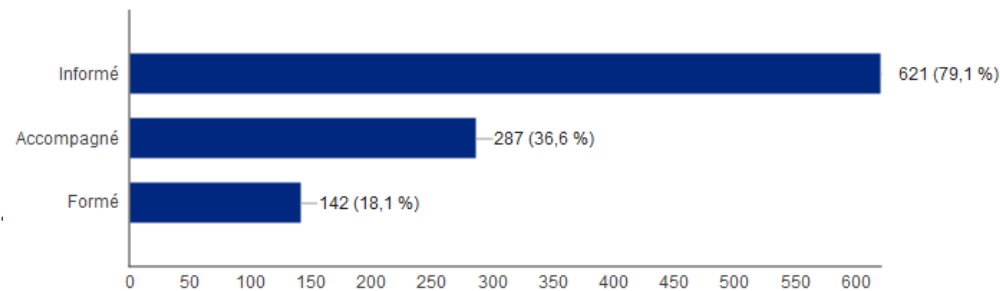
- Parmi les acteurs de l'accompagnement auxquels peuvent faire appel les structures, **le CoSMoS est le plus souvent cité** (ce qui s'explique par le fait que la majorité des réponses à cette enquête provient de nos adhérents).
- Les structures font également largement appel au réseau de leurs **fédérations (ligues, comités)**, mais aussi aux **CROS et CDOS, aux services de l'Etat** (DIRECCTE, Pôle Emploi...).
- Plus d'un quart d'entre eux font appel à des structures « hors sport » : **cabinets d'expertise comptable et d'avocats notamment.**
- **Seules 10% des structures n'ont recours à aucun « acteur de l'accompagnement » et se déclarent ainsi autonomes.**
- Des difficultés sont souvent remontées concernant les **OPCA (formation professionnelle).**

5.2. Dispositifs emplois aidés

- Notre enquête portait également sur les dispositifs financiers que peuvent utiliser les associations sportives en vue d'employer des salariés.
- Les dispositifs les plus utilisés parmi les structures sont **les emplois CNDS (pour 40% des répondants)**, **les emplois d'avenir (à hauteur de 23%)**, **les aides régionales (14%)** et **les contrats de professionnalisation (10%)** et **d'apprentissage (8%)**.
- Néanmoins, **35% des bénévoles ont répondu ne faire appel à aucun de ces dispositifs**.

➤ La question ci-contre révèle par ailleurs le souhait, pour les dirigeants bénévoles, d'être mieux informés, accompagnés et formés sur ces dispositifs.

Sur les dispositifs présentés ci-dessus, souhaiteriez-vous être :



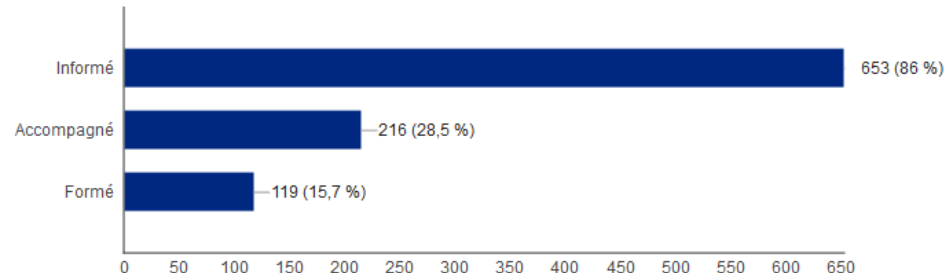
- Pour les non-employeurs ayant répondu, certains de ces dispositifs sont connus, d'autres non, **sans qu'aucune tendance ne puisse être dégagée**.

5.3. Dispositifs URSSAF/allègement de charges sociales

- D'autres dispositifs ont également été évalués, notamment en matière de charges sociales. L'assiette forfaitaire est ainsi utilisée par **33% des répondants**, et le système de franchise par seulement **7% d'entre eux**.
- Néanmoins, **un dirigeant bénévole employeur sur deux (49%)** a répondu ne faire appel à aucun de ces dispositifs.

➤ La question ci-contre révèle par ailleurs le souhait, pour les dirigeants bénévoles, d'être mieux informés, accompagnés et formés sur ces dispositifs.

Sur les dispositifs présentés ci-dessus, souhaiteriez-vous être :



- Là encore, pour les non-employeurs ayant répondu, ces dispositifs sont diversement connus, **sans qu'aucune tendance ne puisse être dégagée**. Ils sont **67%** à considérer que l'information est insuffisante sur ces dispositifs.

5.4. Dispositifs de valorisation du bénévolat

- S'agissant de l'engagement bénévole, plusieurs dispositifs étaient proposés afin d'évaluer leur utilisation par les répondants (employeurs ou non).
- Les constats sont les suivants (similaires pour les deux catégories) :
 - **48%** des structures interrogées procèdent à des **remboursements de frais** de leurs bénévoles dans le cadre cette activité,
 - **28%** font appel au système « **d'abandon de créance** » et aux **assurances proposées par leurs Fédérations,**
 - **32%** des structures sondées **ne font appel à aucun dispositif de valorisation du bénévolat.**
- Le chèque-repas et la rémunération du dirigeant bénévole ne sont pas ou très peu utilisés.
- **Le manque d'information sur ces dispositifs est largement mis en avant.**

5.5. Dispositifs de Formation et de VAE

- Nous avons également souhaité interroger les dirigeants bénévoles employeurs du sport sur :
 - leur utilisation de la formation (branche professionnelle du sport, Conseils Régionaux, CROS/CDOS/CTOS...),
 - les possibilités de reconnaissance de l'expérience bénévole dans le parcours professionnel (VAE, différentes formes de valorisation de l'expérience de bénévole sur le CV et/ou auprès de l'employeur, ...).
- Les résultats font état d'une large sous-utilisation de ces dispositifs : **75% des répondants n'utilisent aucun des dispositifs qui étaient proposés** ; et **seuls 26%** des bénévoles de structures employeurs ont précisé utiliser **les dispositifs de formation de la branche sport**.
- **Le manque d'information sur ces dispositifs est là encore mis en avant.**

6. Pistes pour améliorer le statut des dirigeants bénévoles et réduire leurs difficultés

- La dernière partie de notre enquête était destinée à la formulation de souhaits et d'idées par les répondants, en vue d'améliorer le statut des dirigeants bénévoles employeurs du sport, et réduire les difficultés qu'ils rencontrent.
- Les souhaits principaux des dirigeants bénévoles nous ayant répondu sont les suivants :
 - Un **accompagnement renforcé** dans la gestion de l'emploi
 - Un **meilleur accès à l'information** nécessaire à l'emploi
 - **Une simplification de l'existant** plutôt que la création de nouveaux dispositifs
 - **Une amélioration de l'accès aux dispositifs de formation**
 - **Le développement des échanges entre dirigeants bénévoles**
 - La **reconnaissance d'un statut** du dirigeant bénévole employeur
 - **L'octroi de trimestres de retraite et de crédits d'heures** pour l'exercice d'une fonction de dirigeant bénévole employeur dans le sport

L'action du CoSMoS

- Au cours des prochains mois, **le CoSMoS finalisera des propositions**, qu'il mettra, pour certaines, directement en œuvre, tout en portant d'autres propositions auprès des personnes et pouvoirs publics.
- Ces propositions porteront ainsi sur l'accompagnement, la reconnaissance sociale et l'octroi de droits ou avantages aux dirigeants bénévoles employeurs du sport. Ces différentes mesures seraient progressives (mesures accessibles selon certains niveaux d'engagement).
- **Le CoSMoS, soucieux de défendre les intérêts des employeurs du sport, vous tiendra bien entendu informés de l'évolution de sa réflexion et de ses travaux, d'ici la fin d'année 2016.**

LE CONSEIL SOCIAL DU MOUVEMENT SPORTIF

- Adresse du CoSMoS :

1 avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13

- Coordonnées téléphoniques et du site Internet :

01 58 10 06 70

<http://www.cosmos.asso.fr>